

LA GUERRE DES PANACHES

La forêt publique québécoise est sous la férule de « gangs » de chasseurs, révèle une enquête exclusive de L'actualité. Notre journaliste en a eu la preuve dans les bois de la Gaspésie, où règne la loi du plus fort et où tous les coups sont permis.

par Nicolas Mesly

« C'est la guerre! Il n'y a pas d'autres mots », dit Serge Bélanger, âgé d'une soixantaine d'années, devant les ruines du camp de chasse familial, envolé en fumée. Le chasseur de Saint-François-d'Assise, en Gaspésie, pointe du doigt une douzaine de bouteilles de gaz calcinées, visibles parmi ce qui reste des six roulottes. C'est avec ces bombes qu'un criminel a mis le feu à leur camp, situé à une demi-heure de chez lui. Les quatre beaux-frères de Serge Bélanger le rejoignent, tous sonnés. Pour les membres de cette famille, la chasse à l'orignal au fusil, qui « ouvre » le lendemain, 16 octobre, commence bien mal. Un de leurs miradors a aussi été incendié. Par qui et pourquoi? Un voisin aurait voulu les évincer de l'endroit, assurent les Bélanger.

Dans les faits, la famille de Serge Bélanger n'a aucun droit sur le territoire de chasse qu'elle occupe depuis une dizaine d'années. Encore moins celui d'y construire un camp. Pas plus que quiconque, d'ailleurs, à moins de faire partie des chanceux — 109 personnes

en 2010 — qui gagnent un permis au tirage au sort annuel du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Les terres publiques du Québec — qui comprennent les zones d'exploitation contrôlée (zecs), les réserves fauniques, les pourvoiries — sont ouvertes à la chasse pour tous les Québécois, de toutes les régions, qui sont titulaires d'un permis de chasse en règle du Ministère. Mais sur le terrain, ces terres publiques, particulièrement celles, giboyeuses, de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, sont la chasse gardée de gangs. Des clans qui marquent leur territoire en installant leurs roulottes, leurs miradors (des « échafauds », comme les chasseurs appellent ces cabanes de fortune perchées dans la forêt pour épier et viser la bête). Certains n'hésitent pas à recourir à l'intimidation pour empêcher que d'autres viennent dans leur « trou de chasse ».

« La première année, les chasseurs qui s'installent à un endroit sont polis. Puis, ils posent des pancartes. Avec le temps, ils considèrent qu'ils ont des

droits acquis. Le Ministère laisse faire », explique Gilles Huppé, responsable de la Table régionale de la faune du Bas-Saint-Laurent, créée en 2008 pour sensibiliser les chasseurs au partage du territoire.

Chaque automne, des milliers de chasseurs de tous les coins du Québec se ruent sur les terres publiques de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, où l'on compte plus d'originaux qu'ailleurs: environ 30 % des quelque 21 000 originaux abattus en 2010 l'ont été dans ces deux régions. Le lieutenant Renaud Mimeault, responsable du poste du ministère des Ressources naturelles et de la Faune à Causapscal, village qui borde la rivière Matapédia, tente avec six hommes de civiliser un territoire 20 fois plus grand que l'île de Montréal.

J'accompagne le chef des garde-chasses Mimeault dans une tournée de deux jours pour voir quel climat règne dans la forêt. Nous sommes à bord d'un camion banalisé, espérant passer pour des chasseurs et, ainsi, découvrir quel accueil est réservé aux nouveaux venus. Dès les premiers kilomètres, on constate que l'accès à plusieurs chemins latéraux est entravé par des troncs d'arbres ou par des barrières de branches touffues. Le bord de la route est parsemé de pancartes plus ou moins polies: « Je suis là, j'y reste, tu a [sic] un problème... » ou encore « 6 chasseurs à l'affut-carab 2010-2020 », indiquant que ce « trou de chasse » est occupé jusqu'en 2020.

Nous roulons sur un chemin forestier qui longe la réserve faunique de Matane, pour entrer dans la zec Casault. Nous tombons sur un petit poste de garde, un cube en contreplaqué peint aux couleurs de camouflage de l'armée. Il est occupé par un homme armé d'une carabine. Nous descendons du véhicule. Le gardien n'est pas bavard: c'est un mannequin! Au pied



*Affiches et obstacles sur les chemins dissuadent les chasseurs de pénétrer dans des zones «réservées».
Ci-contre : Un camp de chasse illégal.
Ci-dessous : Le trophée suprême.*



de la guérite court un ruban rouge, qui a probablement servi à barrer le chemin. Nous remontons dans le camion et poursuivons notre route. À une centaine de mètres devant, un chasseur se plante au milieu du chemin, nous obligeant à nous arrêter. L'homme, un costaud, n'est pas armé, mais il nous fusille du regard. Je baisse la glace et il s'approche. Il a vite fait d'identifier mon compagnon garde-chasse. Il faut dire que Renaud Mimeault, grand, les épaules carrées, cheveux argentés coupés en brosse, ne passe pas inaperçu. Il occupe tout le siège du conducteur. Et difficile de ne pas remarquer l'écusson du ministère des Ressources naturelles et de la Faune cousu sur l'épaule droite de sa veste : une tête d'orignal tissée sous la devise «Protéger, éduquer, prévenir».

L'homme en travers du chemin se présente comme un policier de la

Sûreté du Québec à la retraite. Quand nous lui demandons s'il nous laisserait passer si nous étions des chasseurs, il répond : « Que voulez-vous que je fasse? » D'accord, il n'aurait pu nous empêcher de passer. Mais des chasseurs auraient-ils été bienvenus? Son « non » est catégorique. Pourquoi avoir installé un mannequin? « Pour empêcher les gens de venir ici. » C'est contre la loi, dit le garde-chasse. Et le ruban? « Je barre pas la route. Je mets juste un ruban. »

L'homme nous apprend qu'il fait partie du clan de Gilles Lavoie, ancien policier de la SQ lui aussi. Il ajoute que, plus loin, il y a un groupe de 8, puis un autre de 12, la « gang » des Lemieux. Nous le quittons en lui souhaitant bonne chasse.

Dix minutes plus tard, nous passons devant un mirador. Le chasseur ne quitte pas son perchoir, probablement

averti de notre identité par radio. Puis, dans le cul-de-sac d'un chemin forestier, nous avons droit à une autre réception glaciale : « Qu'est-ce que vous faites ici? » demande le chasseur, fusil en bandoulière, d'un ton sans équivoque. Lui aussi reconnaît rapidement le lieutenant Mimeault. Et la tension baisse à nouveau de plusieurs crans. Cette fois, nous apprenons que nous sommes sur le territoire des Pelletier.

Joint plus tard au téléphone, Gilles Lavoie, l'ancien policier à la tête du groupe de chasseurs, se défend de vouloir s'approprier le territoire en installant une guérite. « Ce sont des mesures d'avertissement destinées aux autres chasseurs pour éviter un accident causé par une balle perdue », dit-il.

Gilles Lavoie admet cependant en voulant aux chasseurs qui débarquent en touristes et accaparent des caches déjà en place. « Trouve-toi un trou →



de chasse. Fais-toi manger par les maringouins, puis déchirer la peau par les branches, toi aussi!» Les chasseurs consciencieux, affirme-t-il, aménagent leurs caches des mois à l'avance, dès juillet. Il faut tracer des sentiers pour amener l'original à s'y promener comme dans un labyrinthe et poser des blocs de sel pour l'y attirer.

Selon Mario Bellemare, propriétaire du magasin Amqui Chasse et Pêche, l'opération peut facilement coûter entre 1 500 et 2 000 dollars. C'est pour cette raison que les étrangers ne sont pas les bienvenus. «Il y avait quelqu'un de Montréal dans mon échafaud, raconte-t-il. Je lui ai dit poliment qu'il n'avait pas poussé là tout seul. Heureusement, la personne avait du bon sens et elle est partie ailleurs.» Mais pour aller où ?

Les conflits sont exacerbés en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent par le fait que ces régions sont de véritables paradis de la chasse à l'original. On dénombre 48 bêtes pour 10 km², alors que la moyenne est de 8 dans les autres régions. Par ailleurs, le réseau bien entretenu de chemins forestiers (par les compagnies forestières ou les gestionnaires de parcs éoliens) rend la chasse accessible à n'importe quel quidam muni d'un simple véhicule sous-compact.

«Pour venir ici, il faut être invité», dit Yves Boucher, chasseur de Sainte-Victoire-de-Sorel, rencontré plus tôt dans la journée. Même commentaire d'André Prince et de Jocelyne Germain, croisés près de leurs roulottes. Depuis sept ans, ce couple âgé d'une quarantaine d'années, originaire de Saint-Jean-sur-Richelieu, chasse en compagnie de deux amis. Chaque année, chacun des couples «tire» son original — la limite est fixée à une bête pour deux personnes. Mais pour eux, la chasse est terminée. «On est des étrangers. On a été invités ici. Notre ami veut reprendre cet endroit l'année prochaine pour y installer ses enfants. On ne veut pas de chicane, alors on s'en va», dit André Prince en montrant, dans un

mélange de fierté et de déception, leur ultime prise, qui gît dans la caisse du camion. Ils refusent de nommer leur ami. Mais le lieutenant Renaud Mimeault a vite fait de découvrir qu'il s'agit du clan des Roussel.

Au Gaz-O-Bar de Causapsal, où les chasseurs enregistrent leurs prises au sortir de la forêt, trois d'entre eux expliquent qu'ils ont eu maille à partir avec deux congénères de Montréal. «Ils ont stationné leur roulotte tout près de la nôtre. Ils nous ont dit que ça faisait cinq fois qu'ils se faisaient virer. Et ils se sont enfoncés dans la forêt en passant sous notre échafaud. On n'a rien dit, parce qu'on a tué nos deux bêtes permises et qu'on sortait du bois. Mais ce n'est ni éthique ni sécuritaire. À un moment donné, il va se passer un

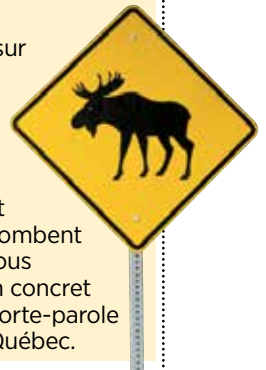
amende, suggérant la suspension du permis des récidivistes.

Pour tenter de calmer le jeu, l'organisation prévoit faire imprimer des dépliants invitant les chasseurs à la courtoisie et au respect entre eux. Ils seront distribués dans les points de vente de permis du Bas-Saint-Laurent pour la présente saison de chasse.

Avec ses deux collègues, Janick Gingras a été témoin, bien malgré elle, de la discorde qui règne dans les bois. Étudiante de maîtrise à l'Université Laval, elle mène une recherche sur la condition corporelle des originaux et recueille les reins des bêtes abattues par les chasseurs qui participent à son étude. À la sortie de la zec Casault, territoire public à une enjambée de Causapsal, elle raconte que les trois

ARNAQUE DANS LES BOIS

La vente illégale de «trous de chasse» par des chasseurs sur des terres publiques gagne du terrain dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. «Les gens achètent du vent. Il n'y a ni certificat de location ni acte de vente notarié», explique Gilles Huppé, responsable de la Table régionale de la faune du Bas-Saint-Laurent. Attirés par la quasi-certitude de tuer un original, ils paient cher : entre 5 000 et 15 000 dollars. Impossible de dire combien de chasseurs tombent dans le piège, mais le phénomène prend de l'ampleur. «Nous sommes au courant. Mais nous n'avons pas encore de plan concret pour contrecarrer ces ventes illégales», dit Éric Santerre, porte-parole du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.



drame», dit Marc-André Ross, de Saint-Tharcisus, près d'Amqui, âgé d'une trentaine d'années.

Selon le lieutenant Mimeault, la dizaine de plaintes reçues depuis deux ans aux postes de Causapsal et de Pointe-au-Père ne reflète pas la réalité. Intimidés par un groupe ou par un seul chasseur, les gens vivent sous la loi de l'omerta, selon lui.

Quiconque est reconnu coupable d'avoir brimé le droit de chasse d'autrui est actuellement passible d'une amende qui oscille entre 350 et 700 dollars. C'est peu, dit le lieutenant Mimeault. Gilles Huppé, de la Table régionale de la faune du Bas-Saint-Laurent, recommande d'ailleurs d'augmenter cette

femmes faisaient un inventaire des plantes en forêt quand leur chien s'est mis à aboyer. Puis, elles ont entendu le claquement sec d'un coup de feu. «Le monsieur s'est excusé. Il nous a demandé ce que l'on faisait sur son territoire de chasse avec un chien. Il voulait nous faire peur», raconte Janick Gingras. Celle-ci croit que le chasseur a raté leur cabot.

Soudain, la jeune femme se mord les doigts. A-t-elle trop parlé? Elle a besoin de la collaboration des chasseurs pour mener à bien son projet de maîtrise. Et elle craint de se les mettre à dos...

Le coup de feu a été tiré en juillet, en dehors de la période de chasse. Imaginez le climat en pleine saison. ■